AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SEPA

A renvoyer rempli et signé, au SNUipp-FSU 26 en joignant obligatoirement **un RIB** et le **bulletin d'adhésion**.
La reconduction des prélèvements est **automatique** d'une année sur l'autre. Toutefois, vous pourrez suspendre ces prélèvements, sur simple demande de votre part, avant le mois de novembre de l'année suivante.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA-CORE

J'autorise L'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paiement récurrent

Référence unique Mandat (réservée au créancier) :

DEBITEUR

NOM- Prénom :.....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

CREANCIER

SNUipp-FSU 26

Maison des syndicats, 17 rue Georges Bizet

26000 VALENCE

IDENTIFIANT SEPA : FR05ZZZ146196

COMPTE A DEBITER

IBAN :

BIC :

Fait le ..... A ..... Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.